

PREMIÈRES RENCONTRES MONDIALES DE L'AEFE

Paris, 9 et 10 avril 2010



DOSSIER DE PRESSE



SOMMAIRE

Le mot de la Directrice de l'AEFE	P.3
Les Premières rencontres mondiales de l'AEFE 9 et 10 avril 2010	P.4 5
«Extrait de la loi portant création de l'AEFE»	P.6
Une année riche en événements : coups de projecteur	P.7
La première Coupe du Monde des Ecoles Françaises à l'Étranger (CMEFE) Escrime-toi pour 2010 Rencontre européenne des délégués lycéens. Femmes de la Méditerranée, entre tradition et modernité La course contre la faim	
L'AEFE de 1990 à 2010 : 20 ans au service de l'enseignement français à l'étranger	P.8 9 10
L'AEFE, un rayonnement international	P.11 12
Partenaires	P.13
Carte mondiale	P.14 15



aefefe
agence pour
l'enseignement
français
à l'étranger

LE MOT

de la Directrice de l'AEFE



« En 2010, l'agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) fête ses 20 ans. Tout au long de l'année, des événements fédérateurs, organisés aux quatre coins du monde, permettront de renforcer les liens tissés entre tous les acteurs et les partenaires du réseau scolaire français à l'étranger ainsi que de mettre en exergue sa créativité, son dynamisme et son rayonnement international.

La France a développé hors de ses frontières un réseau scolaire unique au monde par son histoire, son extension géographique, son ambition, la qualité et l'homogénéité de son enseignement. Sa force et sa singularité relèvent à la fois de sa grande cohérence et de son extrême diversité. La première repose notamment sur des valeurs partagées, des programmes, des références et une exigence communes, des actions coordonnées et des échanges fructueux ; la seconde est intimement liée à l'ancrage local des établissements scolaires et leur ouverture sur la langue et la culture des pays d'implantation. Cet anniversaire est l'occasion de mieux faire connaître ce réseau et de mettre en avant toutes celles et ceux qui en assure la qualité et l'attrait.

Les nombreux projets mis en œuvre en cette année 2010, pour les 20 ans de l'AEFE, témoignent de cette cohérence et de cette diversité qui font la réussite de notre réseau scolaire. Ce sont toutes de belles initiatives éducatives ! Elles soulignent l'esprit d'ouverture, la volonté de partage et la quête d'excellence de nos 461 écoles, collèges et lycées établis dans 130 pays. Les élèves et leurs enseignants y trouveront, j'en suis certaine, matière à exprimer leurs multiples talents, à stimuler leur créativité, à étancher leur soif de connaissance et à éveiller l'intérêt de ceux qui ne connaissent pas encore nos établissements.

Enfin, cette année sera marquée par des projets phares menés par l'agence. Les Premières Rencontres Mondiales de l'AEFE réuniront pour la première fois les 9 et 10 avril, à Paris, tous les acteurs et partenaires de notre réseau. Ce moment privilégié d'échanges et de partage sera également l'occasion du lancement officiel de l'association mondiale des anciens élèves du réseau, de la présentation du nouveau site de l'agence et d'une soirée musicale placée sous le signe de la solidarité de tous nos établissements avec Haïti. >

Anne-Marie Descôtes
Directrice de l'AEFE



L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) est un établissement public national à caractère administratif placé sous la tutelle du ministère des Affaires étrangères et européennes. Il est chargé du suivi et de l'animation du réseau d'enseignement français à l'étranger. Il a été créé par la loi no 90-588 du 6 juillet 1990 qui lui assigne notamment pour mission :

- d'assurer, en faveur des enfants de nationalité française résidant à l'étranger, les missions de service public relatives à l'éducation;
- de contribuer au renforcement des relations de coopération entre les systèmes éducatifs français et étrangers au bénéfice des élèves français et étrangers;
- de contribuer, notamment par l'accueil d'élèves étrangers, au rayonnement de la langue et de la culture françaises ;
- d'accorder des bourses aux enfants de nationalité française scolarisés dans les écoles et les établissements d'enseignement français à l'étranger dont la liste est fixée par arrêté conjoint du ministre chargé de l'éducation nationale, du ministre chargé des affaires étrangères et du ministre chargé de la coopération.

PREMIÈRES RENCONTRES MONDIALES DE LAEFE

Paris, 9 et 10 avril 2010

Pour fêter ses 20 ans, l'AEFE a tenu à réunir tous les acteurs du réseau scolaire français à l'étranger en les conviant à ces Premières Rencontres Mondiales qui se tiendront au Palais des Congrès de Paris.

UN RASSEMBLEMENT INÉDIT

Cette manifestation, placée sous le haut patronage de Monsieur Bernard Kouchner, ministre des Affaires étrangères et européennes, verra pour la première fois rassemblés tous les responsables des établissements d'enseignement français à l'étranger : chefs d'établissement et personnels de direction, Présidents de comité de gestion, représentants des parents d'élèves, Inspecteurs de l'Éducation nationale, représentants des personnels, enseignants, élus, anciens élèves, partenaires... Cet événement majeur, placé sous le signe de l'échange, du partage et de la convivialité, permettra de fédérer tous les principaux acteurs de ce réseau autour des valeurs et des grandes orientations qui font le succès de « l'éducation à la française » hors de nos frontières.

UNE PROGRAMMATION RICHE ET DIVERSIFIÉE

Au programme de ces rencontres : une succession de témoignages, de conférences, d'ateliers, des échanges, des annonces, des signatures de convention, des moments de convivialité, une fête solidaire et quelques surprises... Un aperçu des principaux temps forts de ces deux jours :

VENDREDI 9 AVRIL 2010

9h00 | 10h30

Séance plénière inaugurale animée par Vicky SOMMET (RFI) :

- **Anne Marie Descôtes**, Directrice de l'AEFE
- **Jean-Michel Blanquer**, Directeur général de l'Enseignement scolaire (ministère de l'Éducation nationale)
- **Yves Aubin de la Messuzière**, Président de la Mission Laïque Française
- **Christian Masset**, Directeur général de la Mondialisation, du Développement et des Partenariats (ministère des Affaires étrangères et européennes)

11h00 | 12h00

Enregistrement de l'émission de RFI « l'école des savoirs » animée par Emmanuelle Bastide sur le thème :

« LES LYCÉES FRANÇAIS AU RYTHME DU MONDE »

14h00 | 16h30

Table ronde animée par Sonia Mabrouk (Public Sénat)

L'ENSEIGNEMENT « À LA FRANÇAISE » DANS LA MONDIALISATION

- **Jacques Legrand**, Président de l'Institut des Langues et Civilisations Orientales (INALCO)
- **Maria HARTI**, Directrice générale d'ID-TGV
- **Edgar Morin**, Philosophe et Directeur de recherche émérite au CNRS
- **Catherine Brechignac**, Ambassadrice déléguée à la science, la technologie et l'innovation. Membre de l'Institut, Présidente du CNRS (2006-2010).
- Grand témoin : **Jean-François Sabouret**, sociologue, Directeur de recherche au CNRS, Directeur du Réseau Asie

16h15 | 16h45 **Intervention de M. Bernard Kouchner, ministre des Affaires étrangères et européennes**

20h00 | **Dîner officiel** au Pavillon Dauphine (Porte Dauphine)



SAMEDI 10 AVRIL 2010

9h00 | 10h15

Séance plénière sur les enjeux et les orientations stratégiques du réseau scolaire français à l'étranger :
Anne-Marie Descôtes, Directrice de l'AEFE

11h00 | 12h30

ATELIERS THÉMATIQUES

- Mise en œuvre pédagogique du Plan d'orientation stratégique 2010-2013 de l'AEFE
- Système d'information et communication dans le réseau
- Rénover et construire les établissements
- Les parents dans la gestion des établissements scolaires du réseau

11h00 | 12h30 (en parallèle aux ateliers thématiques) :

Assemblée générale constitutive de l'association mondiale des anciens élèves du réseau : ALF-MONDE.
Suite au Premier Forum mondial des anciens élèves du réseau (FOMA 2009), dont le but était de fédérer ces anciens élèves et de les associer au développement et à l'avenir du réseau, une structure va officiellement être créée lors de ces rencontres. Elle a vocation à permettre à tous les anciens élèves, qu'ils soient encore étudiants ou qu'ils occupent des postes de responsabilité, de se retrouver et de participer à l'avenir de cette « éducation à la française » à laquelle ils demeurent souvent très attachés et dont ils sont la plus belle vitrine.

14h30 | 17h00 | **Séance plénière de clôture**

14h45 | 15h00 | **Restitution des quatre ateliers thématiques**

15h15 | 15h45 | **Présentation de ALF Monde** (anciens des lycées français du monde)

15h45 | 16h00 | **La présence de la France à l'étranger, synergie et complémentarité :**
Marie-Christine Saragosse, Directrice générale de TVSMONDE

16h00 | 16h30 | **Conclusions par Christian Masset**, Directeur général de la Mondialisation, du Développement et des Partenariats (ministère des Affaires étrangères et européennes)
et Anne-Marie Descôtes, Directrice de l'AEFE

16h30 | 16h45 | **Solidarité avec Haïti**, remise officielle des dons au proviseur et au Président de l'APE du lycée Alexandre-Dumas de Port-au-Prince (Haïti)

21h00 | 00h30

Le réseau en musique au New Morning (Paris, 10^e arrondissement)
Soirée musicale et solidaire avec des artistes parents, personnels et anciens élèves du réseau

ZOOM SUR UN RÉSEAU SOLIDAIRE

Ces Premières Rencontres Mondiales de l'AEFE seront également l'occasion pour le réseau de montrer sa solidarité avec la communauté scolaire d'Haïti qui a été durement touchée par le séisme du 12 janvier 2010.

De nombreux établissements viendront officiellement remettre les fonds collectés au chef d'établissement et au Président de l'association des parents d'élèves du lycée Alexandre Dumas de Port-au-Prince.

Enfin, la soirée musicale qui viendra clôturer ces rencontres le samedi 10 avril sera placée sous le signe de la solidarité : les recettes de cette soirée seront également remises aux responsables de l'établissement de Port-au-Prince.

LOI n° 90-588 du 6 juillet 1990 portant création de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (1)

NOR: MAEX9000047L

L'Assemblée nationale et le Sénat ont délibéré,
L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :
Art. 1er. - Il est créé, sous le nom d'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, un établissement public national à caractère administratif placé sous la tutelle du ministre chargé des affaires étrangères et du ministre chargé de la coopération.

Art. 2. - L'Agence a pour objet :

- 1° D'assurer, en faveur des enfants de nationalité française résidant à l'étranger, les missions de service public relatives à l'éducation ;
- 2° De contribuer au renforcement des relations de coopération entre les systèmes éducatifs français et étrangers au bénéfice des élèves français et étrangers ;
- 3° De contribuer, notamment par l'accueil d'élèves étrangers, au rayonnement de la langue et de la culture françaises ;
- 4° D'aider les familles des élèves français ou étrangers à supporter les frais liés à l'enseignement élémentaire, secondaire ou supérieur de ceux-ci, tout en veillant à la stabilisation des frais de scolarité ;
- 5° D'accorder des bourses aux enfants de nationalité française scolarisés dans les écoles et les établissements d'enseignement français à l'étranger dont la liste est fixée par arrêté conjoint du ministre chargé de l'éducation nationale, du ministre chargé des affaires étrangères et du ministre chargé de la coopération.

Art. 3. - L'Agence gère les établissements d'enseignement situés à l'étranger, dépendant du ministère des affaires étrangères ou du ministère de la coopération et placés en gestion directe, pour lesquels elle reçoit des crédits de l'Etat permettant de couvrir les engagements qu'il assume. La liste de ces établissements est établie par arrêté conjoint du ministre chargé des finances, du ministre chargé des affaires étrangères et du ministre chargé de la coopération.

Art. 4. - L'Agence peut, par convention, associer des établissements de droit local à l'exercice de ses missions de service public. Ladite convention est signée, au nom de l'Agence, avec l'établissement, par le chef de poste diplomatique qui en suivra l'application.

Un décret en Conseil d'Etat précise les obligations en matière de respect des programmes et des orientations définies par le ministère de l'éducation nationale, auxquelles ces établissements doivent se conformer dans le cadre de telles conventions, conformément à l'article 31 de la loi d'orientation sur l'éducation n° 89-486 du 10 juillet 1989.

Art. 5. - L'Agence assure par ailleurs, au bénéfice de l'ensemble des établissements scolaires participant à l'enseignement français à l'étranger :

- 1° L'affectation: des concours de toute nature qu'elle reçoit de l'Etat au titre de sa mission de financer le fonctionnement pédagogique des établissements, les salaires des personnels titulaires de la fonction publique et les bourses. Elle gère également les concours de personnes morales publiques ou privées françaises ou étrangères qu'elle est amenée à recevoir ;
- 2° Le choix, l'affectation, la gestion des agents titulaires de la fonction publique placés en détachement auprès d'elle, après avis des commissions consultatives paritaires compétentes, et également l'application des régimes de rémunération de ces personnels ;
- 3° L'organisation d'actions de formation continue des personnels, y compris des personnels non titulaires ;
- 4° L'attribution de subventions de fonctionnement, d'équipement et d'investissement ;
- 5° Le contrôle administratif et financier.

Art. 6. - L'Agence est administrée par un conseil d'administration comprenant, outre son président nommé par décret et deux parlementaires désignés respectivement par l'Assemblée nationale et le Sénat, des représentants :

- 1° Des ministres chargés, notamment, des affaires étrangères, de la coopération, de l'éducation nationale et des finances, en nombre au moins égal à la moitié des sièges du conseil d'administration ;
- 2° Du Conseil supérieur des Français de l'étranger, des organismes gestionnaires d'établissements, des fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement français à l'étranger, ainsi que des

personnels affectés tant dans les établissements d'enseignement à l'étranger que dans les services centraux de l'Agence.

Le nombre des représentants des personnels affectés dans les établissements d'enseignement français à l'étranger et dans les services centraux de l'Agence doit être égal au moins à la moitié du nombre des représentants visés au 20 ci-dessus.

Art. 7. - Les ressources de l'Agence comprennent des subventions de l'Etat et, le cas échéant, des concours de personnes morales de droit public, d'organismes publics et privés ainsi que des dons et legs, à l'exclusion des dons et legs versés directement aux établissements.

Elle est habilitée à émettre des emprunts, à recevoir des concours financiers des organismes et des établissements qui dispensent l'enseignement français à l'étranger.

Le cas échéant, elle reçoit des contributions versées en application d'accords conclus par la France avec les Etats étrangers ou de conventions passées par elle avec des organismes publics ou privés nationaux ou étrangers.

Elle perçoit le produit de la vente de ses publications, des manifestations qu'elle organise, et celui des services rendus.

Art. 8. - L'Agence publie annuellement un rapport détaillé qui est soumis au Parlement faisant le point de ses activités, de sa gestion, des concours et dotations budgétaires, des choix et affectations des agents titulaires et des répartitions géographiques de crédits, des frais de scolarité ainsi que des difficultés rencontrées. En outre, elle établit des prévisions sur les programmes d'avenir et les exigences de développement des écoles françaises à l'étranger.

Art. 9. - L'Agence présente un rapport annuel de ses activités devant le Conseil supérieur des Français de l'étranger.

Art. 10. - Un décret fixe les conditions d'application de la présente loi.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 6 juillet 1990.

FRANÇOIS MITTERRAND

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
MICHEL ROCARD

Le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,
LIONEL JOSPIN

Le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget,
PIERRE BÉRÉGOVOY

Le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et des réformes administratives,
MICHEL DURAFOUR

Le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères,
ROLAND DUMAS

Le ministre de la coopération et du développement,
JACQUES PELLETIER

Le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget,
MICHEL CHARASSE

Le secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, chargé des relations culturelles internationales,
THIERRY DE BEAUCÉ

(1) Titres de publication: loi n° 90-588.

Assemblée nationale :

Projet de loi n° 4791.

Rapport de M. Jean-Louis Laigneau, au nom de la commission des affaires étrangères et amies, avec M. Robert Nèze, au nom de la

commission des affaires culturelles, n° 3349.

Discussion et adoption, après les lectures d'urgence, le 14 mai 1990.

Séjour :

Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, n° 336 (1989-1990) ; Rapport de M. Paul d'Ornano, au nom de la commission des affaires

étrangères, n° 22 (1989-1990).

Assemblée Nationale :

Projet de loi, modifié par le Sénat, n° 1472.

Rapport de M. Jean-Louis Laigneau, au nom de la commission des affaires étrangères, n° 3465.

Assemblée Nationale :

Projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en seconde lecture, n° 428 (1989-1990) ;

Discussion et adoption le 26 juin 1990.

Séjour :

Projet de loi, adopté avec modifications par le Sénat en seconde lecture, n° 1522.

Rapport de M. Jean-Louis Laigneau, au nom de la commission des affaires étrangères, n° 3524.

Assemblée Nationale :

Discussion et adoption le 27 juin 1990.

Une année riche en événements

COUPS DE PROJECTEUR

L'année 2010 sera ponctuée de manifestations, de projets créatifs et de moments festifs sur tous les continents et dans tous les domaines : événements sportifs, productions artistiques, expositions, concours, engagements humanitaires...

Ces actions permettront aux élèves de vivre et de partager des expériences éducatives et humaines fortes, et d'inscrire les établissements dans des dynamiques de rencontres et d'échanges. Elles incarneront des valeurs chères à notre modèle d'enseignement : ouverture, partage, solidarité, esprit d'initiative... **Quelques événements emblématiques :**

OFFRIR DE GRANDS MOMENTS SPORTIFS

La première Coupe du Monde des Ecoles Françaises à l'Étranger (CMEFE)

Placé sous le haut patronage de M. l'Ambassadeur de France en Afrique du Sud, ce rendez-vous incontournable se déroulera du 21 au 27 juin 2010 à Johannesburg et Soweto (Afrique du Sud). Il accueillera plus de 240 garçons et filles, tous élèves de CM2 et 6ème venus de 24 écoles françaises de 4 continents (Afrique, Amériques, Asie et Europe).

www.scolafrance.info/foot2010

Éscrime-toi pour 2010

Du 6 au 13 novembre, Paris accueille, sous l'impressionnante nef du Grand Palais, les Championnats du monde d'escrime. LAEFE, la Mission laïque française (MLF) et la fédération française d'escrime ont signé une convention pour développer la pratique et la culture de l'escrime au sein des établissements du réseau. Une équipe mondiale issue de ces établissements sera invitée à participer aux animations encadrant cette compétition majeure.

www.scolafrance.info/escrime2010

INSCRIRE L'ART ET LA CULTURE AU CŒUR DES ÉTABLISSEMENTS

Femmes de la Méditerranée, entre tradition et modernité

Créée à l'initiative du lycée français de Madrid, en association avec l'AEFE et la Mission Laïque, une grande exposition rassemblera des travaux d'écriture et des productions visuelles réalisés par des élèves de 15 pays du bassin méditerranéen. Elle a pour objectif de rendre compte de la diversité mais aussi de la parenté profonde qui unit femmes et filles de la mer Méditerranée.

www.scolafrance.info/medifemme

ECHANGER ET FÉDÉRER

Rencontre européenne des délégués lycéens.

Organisée par l'académie de Lille et le lycée français Jean Monnet de Bruxelles avec le soutien de l'Inspection générale du ministère français de l'Éducation nationale, l'Ambassade de France en Belgique et la représentation permanente de la France auprès de l'Union Européenne, cette 2^e rencontre européenne des délégués lycéens se déroulera à Bruxelles du 5 au 8 mai. Elle se veut un lieu d'échanges sur le rôle et la responsabilité des élèves au sein des établissements scolaires en Europe. Monsieur Miguel Angel Martinez Martinez, Vice-président du parlement européen parrainera cette rencontre.

www.lyceefrancais-jmonnet.be

S'ENGAGER DURABLEMENT DANS LA SOLIDARITÉ

La course contre la faim

Depuis dix ans, Action contre la faim (ACF) propose aux élèves de se mobiliser et de s'impliquer dans une action de solidarité le temps d'une journée, en participant à la Course contre la faim. Il s'agit non seulement d'un projet éducatif et pédagogique visant à informer et sensibiliser les élèves, mais également d'une action humanitaire forte de sens, notamment sur le continent africain, particulièrement touché par la crise alimentaire. Cette course se déroulera cette année le 7 mai.

www.coursecontrelafaim.org

L'AEFE

20 ans au service de l'enseignement français à l'étranger

1990/2010

UNE VOLONTÉ D'HARMONISATION ET DE MODERNISATION

La création en 1990 d'un établissement public en charge du pilotage et du suivi du réseau d'enseignement français à l'étranger a correspondu à la nécessité de développer, d'harmoniser, de moderniser et d'apporter davantage de cohérence à l'ensemble des établissements dispensant une éducation « à la française ». Dès son origine, l'AEFE a mis en œuvre des réformes et des actions dans de nombreux domaines : pédagogique, administratif, gestion des ressources humaines, immobilier, organisationnel, événementiel...

UN RÉSEAU ATTRACTIF ET DYNAMIQUE

Depuis 20 ans, le réseau se développe et les effectifs ne cessent de croître, preuve du succès des établissements d'enseignement français à l'étranger. Cette augmentation souligne une demande d'éducation « à la française » croissante liée à l'essor de la communauté française expatriée et à la demande des familles étrangères soucieuses d'offrir à leurs enfants une éducation de qualité, française et internationale.

En 1990,
les établissements liés
à l'AEFE accueillait
118 740 élèves,
soit 38 544 français (32,5%) et
80 196 élèves non français (67,5%).
Ils accueillent aujourd'hui
175 827 élèves,
soit 84 639 français (48%)
et 91 188 élèves non français (52%).
**En 20 ans, le nombre d'élèves
scolarisé a ainsi augmenté
de plus de 48%.**

LA MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE PÉDAGOGIQUE INNOVANTE

La spécificité du réseau scolaire français à l'étranger tient d'abord à la qualité et l'homogénéité de l'enseignement dispensé au sein des 461 établissements qui le composent. Cet enseignement, homologué par le ministère de l'Éducation nationale, est conforme aux standards, aux objectifs et aux valeurs de notre modèle éducatif.

L'AEFE a, par ailleurs, entrepris **d'adapter cet enseignement** aux enjeux et aux publics de ce réseau pour qu'il devienne un enseignement pilote et innovant. Ainsi, depuis 2003, dans un **souci d'ouverture**, les programmes français se sont adaptés à la culture des pays d'accueil soulignant la dimension multiculturelle du réseau. Les établissements ont également mis en place un apprentissage systématique de la langue du pays d'accueil et de l'anglais dès la maternelle. Le développement de classes bilingues ou trilingues permet de concilier la maîtrise du français et le **plurilinguisme**. Enfin, un accent particulier est porté sur l'enseignement des sciences dont les méthodes sont spécifiques à notre système éducatif. Cette politique fait des établissements du réseau des lieux d'innovation pédagogique soucieux d'allier **excellence et réussite pour tous.**

En 2009,
12 114 candidats se sont présentés
aux épreuves du **baccalauréat**.
Le taux de réussite atteint 94,1%. La proportion
des élèves ayant obtenu une mention est également
un indicateur de l'excellence des candidats :
31,4% ont obtenu une mention assez bien,
21,2% une mention bien et
8,9% une mention très bien.
**Au total, près de 61,5% des candidats
du réseau ont eu une mention.**

LE SOUCI DE LA QUALITÉ DES ENSEIGNEMENTS

La qualité de l'enseignement repose en premier lieu sur la présence de 600 professeurs titulaires expatriés qui animent et sont des référents dans leur discipline. S'ajoutent à ceux-ci près de 5 000 professeurs titulaires résidents. Enfin, des professeurs du pays d'accueil recrutés avec soin et formés complètent le dispositif. Les professeurs du réseau sont en outre régulièrement inspectés. 20 Inspecteurs de l'Éducation nationale en résidence sont répartis dans l'ensemble du réseau pour veiller à la bonne marche des classes du primaire. Ce maillage d'experts permet à l'AEFE de garantir l'homogénéité pédagogique des établissements.

En 2006, l'AEFE a recruté des Inspecteurs d'académie (IA-IPR) exclusivement dédiés au réseau. Leur rôle consiste, d'une part à développer, grâce à leur grande connaissance des spécificités du réseau, des outils pédagogiques adaptés, et d'autre part à vérifier la qualité de l'enseignement dispensé. **Cette année, 8 IA-IPR inspectent, animent et forment les enseignants.**

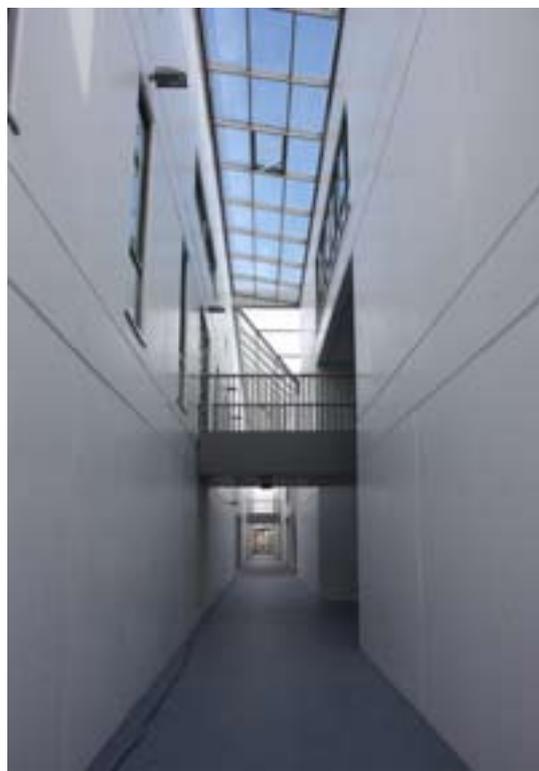
L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION DES PERSONNELS

Des statuts hétérogènes cohabitaient dans le réseau lors de la création de l'AEFE. Une des réformes prioritaires à mener fut d'introduire plus de cohérence et d'équité dans la gestion des personnels qui font le succès et l'excellence des établissements du réseau.

Il fallait notamment améliorer la situation des personnels titulaires de l'Éducation nationale dont les contrats de droit local étaient bien moins favorables que ceux des expatriés. Désormais 80% des personnels titulaires bénéficient du statut de résident, dont les caractéristiques actuelles ont été définies par un décret en 2002. Ainsi, 5300 titulaires de la fonction publique en poste dans le réseau sur 6500 bénéficient à ce jour de ce statut pour 1200 expatriés.

UNE POLITIQUE IMMOBILIÈRE AMBITIEUSE

Pour assurer le développement du réseau et accueillir les élèves dans des conditions optimales, l'AEFE mène des projets immobiliers sur tous les continents. Ainsi, en 2003, l'agence a acquis des compétences immobilières et domaniales qui ont abouti, en 2005, à la création d'un **service immobilier**. Ce service assure des missions d'expertise et de conseil, le montage et le suivi des opérations d'acquisition, de vente, de location, de rénovation et de construction des établissements scolaires du réseau. Depuis sa création, l'AEFE a ainsi conduit plus de 40 projets.



L'ACCOMPAGNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS

L'AEFE compte 5 secteurs géographiques qui ont en charge le suivi et l'accompagnement des établissements. Ces secteurs géographiques sont les interlocuteurs privilégiés des écoles, collèges et lycées pour les aider au quotidien. Une cellule audit-conseil a également été créée en 2006 pour venir en soutien et apporter une expertise précieuse aux établissements, notamment conventionnés, du réseau.

LE SOUTIEN ET L'AIDE AUX FAMILLES

Depuis 20 ans, le système de bourses scolaires à destination des familles françaises expatriées, ainsi que celui de prise en charge depuis 2007, sont gérés par l'AEFE. Cette aide à la scolarité constitue une priorité pour les communautés françaises hors de nos frontières ainsi que pour les pouvoirs publics. Durant ces 20 dernières années, ce dispositif s'est considérablement développé aussi bien en termes d'élèves concernés que de moyens alloués. En 1990, le réseau comptait 14 475 boursiers pour un montant de **13,70 M€**. Cette année, 28 523 élèves ont pu bénéficier d'une aide à la scolarité (bourse ou prise en charge totale pour les lycéens), soit près du double de bénéficiaires en 20 ans. L'enveloppe consacrée à cet effet atteint **106,2 M€**.



L'ORIENTATION DES ÉLÈVES ET L'ATTRACTIVITÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR FRANÇAIS

En 2007, l'AEFE franchit un pas en créant un service exclusivement dédié à l'orientation et à l'enseignement supérieur pour conseiller les familles et les élèves. Des professionnels en matière de conseil et d'orientation, recrutés au sein des services de l'AEFE, parcourent le réseau pour satisfaire la demande des familles et des établissements. Ce service gère également le programme Excellence-Major qui attribue des bourses aux meilleurs élèves étrangers du réseau afin qu'ils puissent poursuivre en France des études supérieures de haut niveau : plus de 700 étudiants bénéficient actuellement de ce programme.

LA NÉCESSITÉ DE COMMUNIQUER GLOBALEMENT AVEC LE RÉSEAU

L'AEFE a également mis en place des outils modernes pour informer et communiquer efficacement avec les établissements présents dans 130 pays, mais aussi pour valoriser la notion d'appartenance au réseau, pour souder et fédérer les établissements: sites internet, newsletters, gestion des flux d'information ...

UN BILAN ET DES PERSPECTIVES

L'AEFE n'a de cesse de s'adapter aux évolutions du monde et de se perfectionner pour relever les défis à venir. Toutes les réformes et les actions menées depuis 20 ans se poursuivent pour continuer de faire du réseau d'enseignement français à l'étranger un dispositif attractif, moderne et innovant.

En 2010, pour ses 20 ans d'existence, l'AEFE adoptera son nouveau plan d'orientation stratégique pour la période 2010-2013. Ce plan fixera les principaux axes de la politique à mener dans les prochaines années. Outre la mise en œuvre d'une pédagogie toujours innovante et répondant aux exigences des familles, l'agence veut également améliorer encore les conditions d'accueil des élèves, développer les disciplines artistiques et sportives, mettre en place les outils nécessaires à une communication plus efficace entre tous les acteurs du réseau ...



L'AEFE, un rayonnement international

LA FORCE D'UN RÉSEAU ACTIF ET DYNAMIQUE

Créée le 6 juillet 1990 et implantée sur deux sites (Paris et Nantes), l'AEFE pilote en partie, soutient et anime un réseau mondial de **461** établissements scolaires répartis dans **130** pays et fréquentés par plus de **250 000** élèves, dont **100 000** Français. Parmi ces écoles, collèges et lycées homologués, 77 établissements dits « EGD » sont gérés directement par l'AEFE, et **166** dits « conventionnés » sont associés à l'AEFE par une convention et gérés par des associations de droit privé local (associations de parents d'élèves le plus souvent) ou par des associations de droit français. Les établissements dits « EGD » et « conventionnés » scolarisent à eux seuls plus de **175 000** élèves.

L'enseignement proposé, conforme aux programmes et aux exigences du ministère de l'Éducation nationale, permet aux élèves de suivre à l'étranger une scolarité sans rupture d'un pays à un autre et conduit aux examens et diplômes français. Outre l'excellence de l'enseignement et des résultats, les établissements se nourrissent des richesses liées à leur implantation locale, préparant les élèves à poser les jalons de sociétés plus ouvertes, polyglottes et pluriculturelles.



L'AEFE REMPLIT PLUSIEURS MISSIONS SELON DEUX AXES PRINCIPAUX :

Assurer à l'étranger la continuité du service public d'éducation au bénéfice des familles françaises résidant à l'étranger. Le réseau d'enseignement français à l'étranger est un acteur essentiel de la présence de la France hors de nos frontières. Il permet la scolarisation des enfants des communautés françaises expatriées dans la presque totalité des pays et des capitales du monde. Cette mission est fondamentale pour les familles françaises résidant hors de nos frontières ainsi que pour celles qui désirent tenter l'aventure de l'expatriation. Les systèmes des bourses scolaires et de la prise en charge pour les lycéens français constituent une aide déterminante pour toutes ces familles. Enfin, la qualité, l'étendue et l'homogénéité de ce réseau sont également un atout majeur pour les entreprises françaises qui se développent à l'international.

Contribuer au rayonnement de la langue et de la culture françaises. En accueillant plus de 150 000 élèves étrangers, les établissements scolaires du réseau contribuent au rayonnement linguistique et culturel de notre pays. Outre la diffusion de la langue, de la culture et de l'éducation « à la française », les 461 écoles, collèges et lycées constituent une expérience concrète d'ouverture sur le monde et de dialogue entre les peuples. Les relations privilégiées que les établissements tissent au fil des années avec leur pays d'accueil leur confèrent une véritable mission de coopération éducative. C'est ainsi que des passerelles entre les systèmes éducatifs français et étrangers voient le jour.

LA DIVERSITÉ CULTURELLE AU SERVICE DE LA CONNAISSANCE

L'enseignement français à l'étranger mêle au sein des classes, des enfants originaires du monde entier encadrés par des enseignants et des personnels français et étrangers, tous unis par la pratique de la langue française et par le désir et la volonté de donner une éducation «à la française» et de faire connaître le pays d'accueil.

- Intégrer les élèves nationaux par un enseignement spécifique du français ;
- Enseigner la langue du pays d'accueil pour les élèves français et nationaux ;
- Promouvoir la pratique de l'anglais dès la maternelle dans un contexte international ;
- Adapter certains programmes à la réalité du pays d'accueil.

Le projet pédagogique de l'AEFE, issu des idéaux de la République, fait des établissements français à l'étranger des lieux où sont transmis aux élèves et aux personnels des principes et des valeurs démocratiques, et où s'organise l'apprentissage de la réflexion et de l'action dans une société plurinationale. Il porte et fait vivre des valeurs universelles : l'égalité des chances et de traitement entre les filles et les garçons, la tolérance, l'ouverture aux autres et le partage dans une atmosphère favorable à la stimulation intellectuelle, à l'échange et à l'épanouissement. Il promeut la langue française comme mode de scolarisation et comme moyen de diffusion des valeurs du système éducatif français.

Les établissements français à l'étranger sont des lieux où se développe, pour les enfants comme pour les adultes, une expérience concrète et enthousiasmante de mondialisation et où se nouent des liens d'amitié. Des échanges forts se créent avec les pays d'accueil et des partenariats de plus en plus nombreux se mettent en place avec des structures locales.



LES PARTENAIRES DES 20 ANS DE L'AEFE

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

Ministère des Affaires étrangères et européennes, Sénat, Ministère de l'Education nationale



PARTENAIRES-PROJETS

Mission Laïque Française, CLEMI, Thalassa, Fonds Tara, Fédération française d'escrime, Action contre la faim



PARTENAIRES-MÉDIAS

TV5MONDE, RFI, FRANCE 24



Seront présents dans le village partenaires lors cette manifestation : Association démocratique des Français à l'étranger (ADFE), Arthus Bertrand, la Banque Transatlantique, BL associés, la CFDT, le Centre international d'Etudes Pédagogiques (CIEP), le Centre de Liaison de l'Enseignement et des Médias d'Information (CLEMI), le Centre national d'Etudes à Distance (CNED), la Fédération des Associations de Parents d'élèves des Etablissements d'enseignement français à l'Etranger (FAPEE), France 5, France 24, Jeulin, Librairie Des Etudiants (LDE), Ministère des Affaires étrangères et européennes, Ministère de l'Education Nationale, Mission Laïque Française, Mutuelle Générale de l'Education Nationale (MGEN), l'Office national d'Information sur les Enseignements et les Professions (ONISEP), Pierron, RFI, le SNES, le SNUIPP, Sofip export, TARA Oceans, TV5 monde, l'Union des Français de l'étranger (UFE), UNSA éducation, l'Union sportive de l'Enseignement du premier degré (USEP).

RÉSEAU DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT



130
PAYS

- Etablissements en gestion directe (EGD) AEFE
- Etablissements conventionnés avec l'AEFE
- Etablissements simplement homologués

ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER*

Un réseau scolaire unique au monde



460
ÉTABLISSEMENTS

250 000
ÉLÈVES

**homologués par le ministère français de l'Éducation nationale*

www.scolafrance.info/aefe2010

LES 20 ANS DE L'AEFE

UNE ANNÉE RICHE EN ÉVÉNEMENTS ET EN RENCONTRES !



aefe

agence pour
l'enseignement
français
à l'étranger